



**MAISON DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE  
- Projet d'établissement 2022/2027 -**

**« Les établissements d’enseignements de la musique, de la danse et du théâtre assument une mission première de formation aux pratiques artistiques qui a pour corollaire direct et indispensable une mission de développement culturel territorial. Le projet d’établissement définit l’identité de l’établissement ainsi que les objectifs prioritaires d’évolution. Dans ce but il prend en compte la réalité sociologique, économique et culturelle du territoire ainsi que la présence et l’activité des différents acteurs et partenaires potentiels inscrits dans sa sphère de rayonnement, particulièrement les établissements relevant de l’Éducation Nationale, les structures en charge de la pratique en amateur ainsi que les lieux de création et de diffusion. »**

**Schéma national d’orientation pédagogique | Ministère de la Culture et de la Communication - 2008.**

## Table des matières

<b>1</b>	<b><u>METHODOLOGIE</u></b> .....	<b>- 7 -</b>
<b>2</b>	<b><u>UN NOUVEAU PROJET D'ETABLISSEMENT</u></b> .....	<b>- 7 -</b>
<b>3</b>	<b><u>PRESENTATION DE LA MAISON DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE</u></b> .....	<b>- 8 -</b>
3.1	HISTORIQUE .....	- 8 -
<b>4</b>	<b><u>BILAN DU PROJET D'ETABLISSEMENT 2016-2020</u></b> .....	<b>- 8 -</b>
4.1	MISE EN ŒUVRE DE NOUVEAUX FORMATS PEDAGOGIQUES .....	- 9 -
4.2	RENFORCEMENT DES PRATIQUES COLLECTIVES.....	- 9 -
4.3	ÉQUILIBRAGE DE L'OFFRE INSTRUMENTALE .....	- 10 -
4.4	RENFORCEMENT DES ACTIONS D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE .....	- 10 -
4.5	RENFORCEMENT DES ACTIONS EN DIRECTION DES PRATIQUES AMATEURS .....	- 11 -
4.6	RAYONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT SUR LE TERRITOIRE.....	- 11 -
4.7	CONSOLIDATION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE .....	- 12 -
4.8	ENTRETIEN DU PATRIMOINE ET DES PARCS INSTRUMENTAUX ET TECHNIQUES .....	- 12 -
4.9	REFONTE DES TARIFS .....	- 12 -
<b>5</b>	<b><u>ORIENTATIONS POUR 2022-2027</u></b> .....	<b>- 13 -</b>
5.1	ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE.....	- 13 -
5.2	ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE.....	- 14 -
5.3	SOUTIEN AUX PRATIQUES ARTISTIQUES EN AMATEUR.....	- 14 -
<b>6</b>	<b><u>LES OBJECTIFS</u></b> .....	<b>- 15 -</b>
6.1	LES OBJECTIFS GENERAUX .....	- 15 -
6.2	LES OBJECTIFS SPECIFIQUES .....	- 15 -
6.2.1	MISE EN PLACE DE NOUVEAUX FORMATS PEDAGOGIQUES .....	- 15 -
6.2.2	ÉQUILIBRAGE DE L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT INSTRUMENTAL.....	- 15 -
6.2.3	RENFORCEMENT DES ACTIONS D'EDUCATION ARTISTIQUE .....	- 16 -
6.2.4	RENFORCEMENT DES ACTIONS EN DIRECTION DES AMATEURS.....	- 16 -
6.2.5	RAYONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT SUR LE TERRITOIRE .....	- 16 -
6.2.6	CONSOLIDATION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE .....	- 17 -
6.2.7	ENTRETIEN DU PATRIMOINE, DU PARC INSTRUMENTAUX ET TECHNIQUES .....	- 17 -
6.2.8	REFONTE DES TARIFS .....	- 17 -
<b>7</b>	<b><u>LES PARTENAIRES</u></b> .....	<b>- 17 -</b>
7.1	LES PARTENARIATS EXISTANTS .....	- 18 -
7.1.1	LES SALLES DE DIFFUSION DU TERRITOIRE.....	- 18 -
7.1.2	LES RESEAUX DEPARTEMENTAUX.....	- 18 -
7.1.3	LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DE LA VILLE ET LE SERVICE PERISCOLAIRE .....	- 18 -

7.1.4	LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS.....	- 19 -
7.1.5	LES PARTENARIATS CONVENTIONNES .....	- 19 -
<b>8</b>	<b><u>LES MOYENS .....</u></b>	<b>- 20 -</b>
<b>8.1</b>	<b>LE PERSONNEL .....</b>	<b>- 20 -</b>
8.1.1	ÉTAT DES LIEUX.....	- 20 -
8.1.2	PERENNISATION DES EMPLOIS .....	- 20 -
<b>8.2</b>	<b>LA COMMUNICATION .....</b>	<b>- 20 -</b>
<b>9</b>	<b><u>LE PROJET EN ACTION .....</u></b>	<b>- 22 -</b>
<b>9.1</b>	<b>ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE.....</b>	<b>- 22 -</b>
9.1.1	ÉVEIL ET DECOUVERTE.....	- 22 -
9.1.2	PARCOURS INSTRUMENTAL EN CURSUS .....	- 23 -
9.1.3	LA FORMATION HORS CURSUS .....	- 24 -
9.1.4	EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE.....	- 25 -
9.1.5	LA DANSE .....	- 25 -
9.1.6	LE THEATRE.....	- 26 -

# Préambule

Le projet d'établissement est destiné aux élus, à l'équipe pédagogique, aux usagers de l'établissement, aux responsables administratifs et techniques ainsi qu'aux partenaires socio-culturels de l'école.

Il définit l'identité artistique, esthétique, culturelle et sociale de l'établissement ainsi que ses objectifs prioritaires d'évolution sur une durée de 5 ans.

Ainsi, le projet d'établissement doit permettre de répondre aux enjeux artistiques et culturels de la ville tout en se référant aux critères des textes cadres cités ci-dessous.

Il doit représenter la réalité existante et proposer des aménagements durables et réalisables pour tous.

Afin d'intégrer un réseau d'école de musique de qualité, le présent projet d'établissement s'appuie sur les textes de références suivants :

**1/ La chartre de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre de 2001** établi par le ministère de la Culture et de la Communication.

## ***EXTRAITS DE LA CHARTRE DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE :***

*« La formation artistique est reconnue aujourd'hui comme constitutive de l'éducation des enfants et des jeunes. Elle participe à la formation de leur personnalité, développe leur culture personnelle et leur capacité de concentration et de mémoire. Elle prépare ainsi les jeunes à tenir un rôle actif dans un espace de vie en constante mutation en confortant l'intuition de l'échange et la réalité de la pratique collective. (...) »*

### ***I - Les missions de service public des établissements d'enseignement en danse, musique et théâtre***

*Pôles de référence en matière d'enseignement artistique, les établissements d'enseignement en danse, musique et théâtre, ont pour mission centrale la sensibilisation et la formation des futurs amateurs aux pratiques artistiques et culturelles ; (...)*

*Pôles structurants en matière de formation artistique, les établissements d'enseignement en danse, musique et théâtre exercent leur mission pédagogique en cohérence avec les schémas d'orientation proposés par l'Etat et avec le souci de favoriser la transversalité et les temps d'enseignement communs entre les disciplines. Ils sont aussi des lieux d'innovation pédagogique que la qualité et le développement de leur projet peut parfois conduire au-delà des schémas convenus (...)*

### ***III - Les responsabilités des collectivités territoriales***

*(...) Les collectivités apprécient l'état des besoins de leur population en matière d'enseignement en danse, musique et théâtre, en tenant compte de l'enseignement artistique initial conduit dans l'enseignement général et de la réalité culturelle locale. Les collectivités définissent un projet d'établissement d'enseignement artistique susceptible de répondre aux besoins recensés, et prévoient des partenariats avec les institutions de formation, de création et de diffusion existant à proximité. (...)* »

**2/ Le schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique, de la danse et du théâtre de 2008** établi par le ministère de la Culture et de la Communication en avril 2008, dont les enjeux sont :

- L'enseignement à destination de futurs musiciens amateurs et éventuellement de futurs professionnels
- L'éducation artistique et la rencontre avec les artistes professionnels (dont les professeurs font partie)
- L'aide et les ressources pour les pratiques amateurs
- La création artistique et la transmission du patrimoine artistique
- La participation à un travail en réseau non hiérarchisé entre écoles et structures.



## 1 Méthodologie

L'élaboration de ce projet d'établissement répond à une commande de la part des élus de la ville souhaitant revoir l'offre du service et optimiser les propositions en termes d'enseignement et de pratique artistique à la population de la ville, et ce dans un contexte budgétaire contraint.

Ce présent projet a été réalisé en collaboration et concertation avec l'équipe pédagogique, la directrice générale des services, la responsable du pôle culture et l'élue à la culture.

## 2 Un nouveau projet d'établissement

Ce projet porte des valeurs d'éducation et de transmission et pose un constat d'éducabilité. Il propose un enseignement artistique ouvert à tous, sans distinction d'âge, de sexe ou d'origine sociale. Il organise les temps d'enseignement pour faciliter les projets transversaux et la mixité sociale. Il propose un renforcement des actions à destination des publics non-inscrits.

La Maison de la Musique et de la Danse doit être un lieu ouvert, vivant, qui accueille un large public : pour un temps court ou un parcours plus long, un moment furtif ou un apprentissage construit, pour jouer, chanter ou danser ou pour écouter, voir, découvrir, échanger ...

Elle sera en capacité, grâce aux multiples activités dans ses murs, de largement rayonner sur le territoire, mais elle devra également savoir amener vers elle les habitants de tous quartiers et de toutes origines. Elle doit favoriser la rencontre, l'expérimentation, la découverte, le partage avec l'ambition de permettre à chacun d'accéder à une pratique artistique de qualité.

Les grandes lignes du projet sont :

- Mettre la pratique artistique au cœur de l'apprentissage, favoriser la rencontre d'un patrimoine, d'une œuvre, d'une culture ; proposer un enseignement de qualité tout en proposant un enseignement pour tous, d'accompagner l'élève dans cet enseignement, en permettant à chacun d'évoluer à son rythme, développer l'autonomie du jeune musicien en l'accompagnant dans sa formation.
- Développer les actions d'éducatrices artistiques et culturelles sur le temps scolaire et périscolaire.
- Renforcer le soutien aux pratiques amateurs et aux associations à vocation culturelle.

## 3 Présentation de la Maison de la Musique et de la danse

### 3.1 Historique

La municipalité de La Verrière a adopté en Conseil Municipal le 29 juin 2016 le projet d'établissement 2016-2020 de la Maison de la Musique et de la Danse.

Ce projet, porté par l'ensemble de l'équipe fut ambitieux par ses attendus pédagogiques tout en restant adapté à l'échelle de la ville : en redéfinissant les missions de la MMD et de ses enseignants vers trois champs de compétences (enseignement spécialisé ; éducation artistique et culturelle ; soutien à la pratique amateur) et en permettant une souplesse d'organisation interne. L'établissement a mis en place une offre globalisée d'apprentissage et de pratiques artistiques ouvertes, accessibles à tous et pérennes sur la ville.

Le projet a été mis en œuvre dès la rentrée de septembre 2016, l'établissement a donc connu cette année une période de transition avec des changements importants en termes d'organisation pédagogique et de diversification de ses missions.

Les premières actions menées dans le cadre de ce projet d'établissement ont fait l'objet d'un bilan d'étape dès la fin de la saison 2016-2017. Ce bilan d'étape fut l'occasion pour l'équipe pédagogique de travailler à l'élaboration d'une première version d'un référentiel de compétences pour le cycle 1 en musique et en danse, qui prend en compte les évolutions de ces compétences en rapport avec les nouvelles méthodes d'enseignement. Ce référentiel fut mis en place et expérimenté lors de la saison 2017-2018 puis revu et amendé à la fin de cette même saison.

Une première évaluation du projet d'établissement a vu le jour lors du deuxième semestre 2017-2018. Cette évaluation a été l'occasion de procéder à un ajustement du projet et de ses axes de développement.

## 4 Bilan du Projet d'établissement 2016-2020

Le projet d'établissement a défini 4 objectifs généraux :

- la diversification des publics (inscrits et non-inscrits),
- l'évolution de l'offre pédagogique,
- le rayonnement de l'établissement sur le territoire,
- la maîtrise des coûts du service.

Ces missions ont été déclinées en buts spécifiques. Voici un tableau détaillant l'évolution de chacun de ces objectifs.

#### 4.1 Mise en œuvre de nouveaux formats pédagogiques

Objectifs	Atteint	En cours	Non Atteint	Remarques
Modification des jours d'ouverture de l'établissement	X			Deux grands jours (mercredi et samedi) et deux soirées mardi et vendredi.
Création d'un nouveau parcours d'éveil et d'initiation artistique	X			Ce parcours sera supprimé dans le nouveau PE, en cause la demande des différents parents et enfants. Certains ne veulent pratiquer qu'une seule activité.
Création d'un nouveau parcours de découverte et de pratique instrumentale	X			- Très bon retour des parents et des élèves inscrits. - Création d'une liste d'attente en septembre 2018. - Problème de mise en place horaire
Mise en place de pédagogies de groupes pour le cycle instrumental	X			- Bon retour mais soucis sur le long terme, avec des disparités de niveaux et un manque de pratique solfégique. Ne sera pas reconduit sur le prochain PE
Mise en place d'un parcours danse commun en jazz et hip-hop (démarche pluridisciplinaire)	X			Ne sera pas reconduit dans le prochain PE. Manque d'investissement de la part des élèves
Élaboration d'un socle commun de pratique artistique pour le cycle instrumental	X			
Mise en place de parcours spécifiques pour le cycle 2 instrumental	X			- En 2020, 4 élèves sont inscrits dans une démarche diplômante (Milieu de cycle 2 départemental).

#### 4.2 Renforcement des pratiques collectives

Objectifs	Atteint	En Cours	Non Atteint	Remarques
Mise en place d'une pratique collective obligatoire pour tous les musiciens	X			La pratique collective sera remplacé par la Formation Musicale en orchestre obligatoire pour les cours en cursus dans le prochain PE
Mise en place d'une tarification incitative pour l'inscription en pratique d'ensemble	X			
Mise en place de la gratuité pour l'inscription dans une deuxième pratique collective	X			Les différents formats mis en place dans le prochain PE ne permettent plus cette mise en place

### 4.3 Équilibrage de l'offre instrumentale

Objectifs	Atteint	En cours	Non atteint	Remarques
Arrêt du violon	X			- Peu d'inscription. - Suppression horaire. - Suite à une demande de la ville, reprise des cours en initiation en 2022/2023
Développement des steelbands	X			- Doublement du nombre de steelband en septembre 2016
Développement d'un enseignement globalisé pour le cycle 1	X			
Diminution des heures d'enseignement du piano	X			La diminution des heures était dans le but de la mise en place d'heures EAC
Développement des classes de flûte et saxophones	X			- En plus : la création d'une classe de clarinette depuis 2018
Développement du parcours musiques actuelles	X			

### 4.4 Renforcement des actions d'éducation artistique et culturelle

Objectifs	Atteint	En cours	Non atteint	Remarques
Intégration au dispositif Démon de la Philharmonie de Paris	X			Dernière session en 2021/2022 Le projet sera reconduit à partir de la saison 2022/2023
Développement des actions sur le temps périscolaire (NAP ; ALSH)	X			- Disparition du plan mercredi à la rentrée 2019/2020. - Initiation sax/clarinette
Développement des actions sur le temps scolaire (maternelle)	X			- Interventions de Marianne Tertrais (éveil musique), Mélanie Ferreira (éveil danse) - Découvertes instruments Auditorium
Développement des actions sur le temps scolaires (élémentaire)	X			- Très bon rapport avec les équipes pédagogiques des écoles élémentaires de la ville. Différentes interventions mis en place par les professeurs à l'intention de toutes les écoles - Découvertes instruments Auditorium
Mise en place d'actions avec les acteurs sociaux et jeunesse de la ville	X			- Nombreuses interventions en CSC

Mise en place d'actions sur le temps scolaire (collège)			<b>X</b>	- Enregistrements prévu à la MMD le jeudi 30 avril 2020 (annulé) - Projet MAO saison 2020/2021. (besoin matériel trop important)
---	--	--	----------	--

#### 4.5 Renforcement des actions en direction des pratiques amateurs

Objectifs	Atteint	En cours	Non atteint	Remarques
Développement des actions de formation pour les musiciens et danseurs amateurs	<b>X</b>			
Mise en place de permanences informations-conseils pour les associations à vocation culturelle, les musiciens et les danseurs du territoire			<b>X</b>	
Participation des groupes du studio de répétition à un concert de pratiques amateurs au Scarabée		<b>X</b>		Un concert annuel de pratiques amateur est remis en place depuis 2022
Développement des partenariats avec les associations à vocation culturelle du territoire		<b>X</b>		Partenariat avec K'danse, les Pan's des sens, l'association Passe rêves.

#### 4.6 Rayonnement de l'établissement sur le territoire

Objectifs	Atteint	En cours	Non atteint	Remarques
Mise en place d'une signalétique extérieure pour l'établissement			<b>X</b>	- Effectuée en novembre 2019, mais n'est pas assez visible de la rue. Obligation de laisser un rideau ouvert.
Amélioration de la communication sur les actions de l'établissement		<b>X</b>		- Un nouveau fonctionnement est mis en place en interne avec les usagers. - Panneaux d'affichage depuis septembre 2018.
Développement des actions hors les murs	<b>X</b>			- Participations actives dans les écoles et les centres sociaux par l'intermédiaire des heures d'éducation artistiques et culturel. -Initiation danse à la MGEN -Création d'une journée Aimé Césaire en fête pour la fête de la musique en partenariat avec la MIRE et la Médiathèque

Mise en place de collaborations avec les établissements d'enseignement artistique du territoire	X			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombreuses tentatives d'actions à l'initiative de la MMD depuis 2016.</li> <li>- Jam session en lien avec l'école de musique du Perray-en-Yvelines (3 fois par an)</li> <li>- Soirée Rythm'n'blues avec Cachan en 2018</li> <li>- Journée sax</li> </ul>
---	---	--	--	---

#### 4.7 Consolidation de l'équipe pédagogique

Objectifs	Atteint	En cours	Non atteint	Remarques
Identification et valorisation des compétences des professeurs			X	- Demande de revalorisation auprès de la Directrice Générale des Services.
Définition des missions des professeurs dans les 3 champs d'intervention de la MMD	X			
Mise en place d'un plan de formation pluriannuel			X	- Suite à la disparition de l'ARIAM, réflexion à mener sur l'organisation d'un plan de formations sur site en lien avec le CNFPT.
Favoriser l'accès à l'emploi titulaire des professeurs			X	- Départ de Nana Chikashua (professeure de piano) suite à une <b>non-réponse</b> de sa demande de titularisation.

#### 4.8 Entretien du patrimoine et des parcs instrumentaux et techniques

Objectifs	Atteint	En cours	Non atteint	Remarques
Finalisation du renouvellement du parc informatique			X	- 2 ordinateurs remplacés sur 5 hors-services.
Élaboration d'un planning de travaux annuels			X	- Peu de visibilité sur les travaux prévus sur le bâtiment.
Mise en place d'un plan d'investissement pluriannuel			X	Ce plan d'investissement n'a jamais été mis en place

#### 4.9 Refonte des tarifs

Objectifs	Atteint	En cours	Non atteint	Remarques
Mise en place d'une nouvelle grille tarifaire pour les activités d'enseignement	X			- Nouvelle grille tarifaire mise en place à la rentrée 2017. Inchangée depuis.
Égalisation des tarifs de location d'instruments	X			

Mise en place de la tarification au quotient pour le personnel municipal	X			
Mise en place d'une tarification pour les actions de formation			X	
Valorisation de la location de l'auditorium et de la salle de danse	X			

## 5 Orientations pour 2022-2027

Ces orientations sont planifiées selon les trois champs d'intervention de la Maison de la Musique et de la Danse : l'enseignement artistique, l'éducation artistique et le soutien des pratiques artistiques en amateur.

### 5.1 Enseignement artistique

Soutenir la diversité des formes, des esthétiques, des temps, des pratiques culturelles :

- Diversifier les formats et les contenus d'enseignement pour s'adapter aux nouveaux usages et aux nouvelles demandes des usagers.

Les familles doivent faire des choix dans les activités extra-scolaires de leurs enfants, et la gestion du temps est devenu primordiale. Revenir à des formats de cours plus courts permet aux familles de mieux articuler les différents temps de l'enfant et de donner accès à la pratique artistique de façon plus large aux jeunes Verriérois.

- Développer des partenariats avec les autres établissements d'enseignement artistique.
- Rendre l'offre de l'école pour les usagers plus visible et plus lisible.
- Proposer de la formation musicale avec instruments avec création d'un cursus dès le premier cycle.

Après une première expérience concluante sur la Saison 2021-2022, La Maison de la Musique et de la Danse va étoffer son offre par la création d'une classe d'orchestre FM (CF. p.24) obligatoire pour les cycles 1. Cela permettra d'encourager les élèves à approfondir par la pratique les notions théoriques.

- Création d'un nouveau parcours d'éveil et d'initiation artistique

## 5.2 Éducation artistique et culturelle

Investir pleinement les champs de l'éducation artistique et culturelle :

- Développer les actions d'éducation artistique et culturelle sur les temps scolaire et périscolaire
- Développement de partenariats avec les différents acteurs de la ville

## 5.3 Soutien aux pratiques artistiques en amateur

Renforcer le soutien aux pratiques amateurs et aux associations à vocation culturelle :

- Devenir un lieu ressource pour les musiciens et danseurs amateurs du territoire par l'intermédiaire du réseau RIF
- Développer les partenariats avec les associations locales œuvrant dans le domaine culturel



## 6 Les Objectifs

### 6.1 Les objectifs généraux

- La diversification du public (inscrit et non inscrit)
- Évolution de l'offre pédagogique
- Rayonnement de l'établissement sur le territoire

### 6.2 Les objectifs spécifiques

#### 6.2.1 Mise en place de nouveaux formats pédagogiques

Afin de diversifier le public accueilli, de favoriser la mixité sociale, de faciliter les projets transversaux et d'encourager les élèves à être acteur de leur formation et approfondir par la pratique les notions théoriques.

- Modification du parcours instrumental avec retour du cours individuel
- Modification du parcours éveil et initiation artistique
- Mise en place d'un cours orchestre formation musicale obligatoire pour les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cycle
- Mise en place d'évaluations intra-cycle effectué par les professeurs de la MMD
- Création d'un cursus libre
- Création d'un parcours du jeune spectateur

#### 6.2.2 Équilibrage de l'offre d'enseignement instrumental

- La pratique d'ensemble n'est plus obligatoire en cycle 1 elle sera remplacée par la formation musicale en orchestre
- Clarifier l'offre et rendre plus lisible la feuille d'inscription
- Mise en place d'une chorale enfant afin de sensibiliser les enfants
- Proposer l'atelier musiques actuelles à partir de la deuxième année de pratique instrumentale
- Souhait de mettre en place de cours pour le personnel de la ville sur l'heure méridienne

- Mise en place de stages danse et musique

### 6.2.3 Renforcement des actions d'éducation artistique

« L'éducation artistique est le premier vecteur de la démocratisation culturelle. Elle permet de former le sens esthétique et de développer la sensibilité et l'éveil à travers le plaisir de l'expérimentation et la connaissance d'œuvres de références. » Charte de l'enseignement artistique et spécialisé en danse, musique et théâtre 2001.

- Continuité du projet DEMOS, Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale, sur 2022/2025.
- Renforcement des passerelles entre DEMOS et l'école de musique
- Développement des actions sur le temps scolaire
- Mise en place d'actions avec les acteurs sociaux et jeunesse de la ville

### 6.2.4 Renforcement des actions en direction des amateurs

Identifier et structurer les pratiques artistiques amateurs locales

- Développement des actions de formation pour les musiciens et danseurs amateurs via le RIF
- Mise en place d'un concert annuel de pratiques amateurs au Scarabée
- Mise en place de Jam Session ouvert à tous à l'auditorium
- Développement des partenariats avec les associations à vocation culturelle du territoire

### 6.2.5 Rayonnement de l'établissement sur le territoire

Permettre une meilleure connaissance de l'établissement et de son projet par les habitants ; développer de nouveaux partenariats ; amplifier la démarche de réseau

- Mise en place d'une signalétique extérieure pour l'établissement
- Amélioration de la communication sur les actions de l'établissement
- Développement des actions hors les murs
- Mise en place de collaborations avec les établissements d'enseignement artistique du territoire

- Création de préinscription en ligne

#### 6.2.6 Consolidation de l'équipe pédagogique

Pérenniser l'équipe et permettre le développement du projet pédagogique ; développer une identité forte pour l'établissement et son projet.

- Valorisation des compétences des professeurs
- Favoriser l'accès à l'emploi titulaire des professeurs
- Mise en place d'un plan de formation pluriannuel

#### 6.2.7 Entretien du patrimoine, du parc instrumentaux et techniques

Améliorer la sécurité des usagers ; maîtriser les coûts de fonctionnement ; permettre le développement de la structure.

- Renouvellement du parc informatique
- Renouvellement du photocopieur
- Aménagement des lumières scénique de l'auditorium
- Amélioration du réseau wifi dans toutes les salles de l'école
- Amélioration des conditions thermiques dans le bâtiment en période hivernale

#### 6.2.8 Refonte des tarifs

Diversifier le public touché ; faciliter l'adhésion des usagers au nouveau projet ; favoriser les nouveaux formats pédagogiques.

- Mise en place d'une nouvelle grille tarifaire pour les activités d'enseignement artistique, chorégraphique et théâtrale
- Mise en place de tarif préférentiel (-10%), pour les inscrits d'une même famille et/ou pour les pratiques multiples.

## 7 LES PARTENAIRES

## 7.1 Les partenariats existants

### 7.1.1 Les salles de diffusion du territoire

La Maison de la Musique et de la Danse et Le Scarabée ont un lien évident dans la diffusion des actions culturelles. Réunis au sein du Pôle culture, ces deux structures regroupent la majeure partie des démarches culturelles et artistiques sur la commune. Le Scarabée accueille les événements importants de la MMD (gala de danse, concert des pratiques amateurs, concert de fin d'année...)

La MMD est également en partenariat avec le Théâtre de Saint Quentin et la salle de La Merise à Trappes. Ces partenariats sont le plus souvent orientés vers des spectacles et des actions à dominante chorégraphique dans le cadre du parcours du jeune spectateur afin de leur permettre de fréquenter et de découvrir d'autres salles et disciplines artistiques.

### 7.1.2 Les réseaux départementaux

La Maison de la Musique et de la Danse est membre de l'**UCEM 78**, Association départementale regroupant les Établissements Spécialisés dans l'Enseignement Musical, Chorégraphique et Théâtral. Longtemps subventionnée par le Conseil Départemental, elle a subi comme beaucoup de structures culturelles une réduction à néant de ses subventions. L'Ucem78 regroupe à ce jour 40 établissements spécialisés, regroupant Conservatoires à Rayonnement Départemental ou Communal, Conservatoires non agréés ou Écoles pour la promotion et l'enseignement de la musique, de l'art dramatique et de la danse.

La Maison de la Musique et de la Danse est aussi adhérente au **RIF**, Le RIF est le réseau des musiques actuelles en Ile-de-France. Il fédère 150 structures œuvrant dans le champ des musiques actuelles sur le territoire francilien : salles de concert, festivals, studios, MJC, écoles de musique, collectifs d'artistes, radios, producteurs... Les missions du RIF s'articule en trois axes : structurer le secteur, favoriser les coopérations, participer aux concertations politiques.

### 7.1.3 Les établissements scolaires de la ville et le service périscolaire

La MMD travaille régulièrement avec les écoles maternelles et élémentaires de la ville et de façon ponctuelle avec le collège Philippe de Champagne. Ces partenariats se font sous forme de projets portés par la MMD.

L'identification de l'établissement comme partenaire par les équipes pédagogiques des écoles a été renforcée par des actions de sensibilisations et d'initiations menées ces dernières années.

Les écoles de la ville et le service périscolaire sont les partenaires privilégiés du développement des actions d'éducation artistique et culturelle de la MMD.

#### 7.1.4 Les partenaires institutionnels

La MMD n'est plus subventionnée pour son fonctionnement par le Conseil départemental Yvelines. Étant un établissement non classé, elle n'est pas à ce jour éligible aux subventions de l'État.

Selon une circulaire du 10 mai 2016 adressée à la DRAC par le ministère de la Culture, les quatre axes retenues par l'État pour le financement des établissements d'enseignement artistique sont :

- Mettre en œuvre une tarification sociale
- Favoriser le renouvellement des pratiques pédagogiques
- Accompagner la diversification de l'offre artistique
- Encourager le développement des réseaux et des partenariats.

La Maison de la Musique et de la Danse pourra prétendre à une labélisation avec la mise en place du nouveau projet d'établissement

#### 7.1.5 Les partenariats conventionnés

La MMD est conventionnée avec deux associations locales du secteur culturel, les **Pan's des Sens** et **Kdanse**, et avec le centre médico psychologique de l'hôpital MGEN de La Verrière.

La convention avec Kdanse est une convention de location de la salle de danse à un tarif préférentiel. En contrepartie, l'association s'engage à participer aux manifestations de la ville.

La convention avec les Pan's des Sens est une convention de partenariat permettant à des élèves inscrits dans un cursus complet à la MMD d'effectuer leur pratique collective au sein de cette association à un tarif privilégié, en contrepartie, l'association Pan's des Sens est accueillie dans l'établissement, le parc instrumental de la MMD est mis à leur disposition et une participation financière est demandé pour l'accordage des instruments.

La convention avec le centre médico psychologique est une convention de location de salle et de prêt de matériel.

La MMD accueille le projet DEMOS depuis 2015, ce projet piloté par la Philharmonie de Paris et coordonné par Saint-Quentin-en-Yvelines, est un projet de démocratisation culturelle s'adressant à des enfants issus de quartiers relevant de la politique de la ville ou de zones rurales insuffisamment dotées en institutions culturelles.

Ce projet a été repris par la communauté d'agglomération de Saint Quentin en Yvelines pour la prochaine session (2022/2025).

## 8 LES MOYENS

### 8.1 Le personnel

#### 8.1.1 État des lieux

La MMD comprend 8 professeurs actuellement en CDD. Ces contrats sont renouvelés tous les ans et le temps de travail hebdomadaire des professeurs est défini en amont chaque année. (cf. *Annexe* )

Le temps de travail de chaque professeur est défini selon ses compétences et les missions qu'il peut remplir dans le cadre du projet d'établissement.

Les heures d'enseignements sont travaillées hebdomadairement pendant la période d'ouverture de l'établissement (durant les périodes scolaires).

Les heures d'éducation artistiques et culturelles sont annualisées sur 36 semaines et font l'objet d'un suivi via la mise en place de fiches-projets et bilans.

#### 8.1.2 Pérennisation des emplois

De la stabilisation et de la pérennisation des emplois découlent la réussite du projet d'établissement. C'est pour cela qu'un travail devra s'engager avec les RH de la ville afin de travailler sur les conditions de travail des professeurs de la MMD :

- Permettre l'accès à l'emploi titulaire pour les professeurs remplissant les conditions adéquates.
- Financer ou cofinancer des VAE pour les professeurs déjà en poste.
- Valoriser les salaires des professeurs
- Favoriser le recrutement de professeurs titulaires de la fonction publique territoriale lors des changements de personnels.

### 8.2 La communication

Afin d'améliorer la communication envers les inscrits et non-inscrits, les actions suivantes pourront être mis en place :

- Mise en place d'une signalétique extérieure
- Mise en place d'une communication par sms via le portail famille
- Création d'une page MMD Facebook et Instagram

***Nombres d'heures hebdomadaires / professeurs - Maj 24 mai 2022***

NOM Prénom	Heures 2021-2022	
	Nombre d'heures	Missions
ANTONIO Benoît	28	Direction : 20h Guitare : 4,5h Parcours découverte : 0,25h Éducation artistique et culturelle : 0,25h Guitare globalisé : 3h
BAUDET Adrien / Jean-Lou HUBERT	9	Sax globalisé : 3h Clarinette globalisé : 1,5h Sax : 1,5h Ensemble : 1h Déchiffrage : 1h Parcours découverte : 0,5h Éducation artistique et culturelle : 0,5h
FERREIRA Mélanie	9	Modern-Jazz Découverte : 1h Modern-Jazz : 3h Barre au sol : 1,5 h Éveil/Initiation : 2h Éducation artistique et culturelle : 1,5h
GRAND Adrien	12,75	Piano globalisé : 7,5h Piano : 4h Parcours découverte : 0,25h Déchiffrage : 1h
TERTRAIS Marianne / Niki ZINATI	4	Chorale : 2h Éducation artistique et culturelle : 2h
LAGIER Dorian	5,5	Hip-Hop Découverte : 1,25h Hip-Hop : 1,25h hip Hop + : 1,5h Éducation artistique et culturelle : 1,5h
KERVEL Guillaume	11,5	Percussions globalisées : 1,5h. Percussions individuel : 1h Steelbands : 2h 3 groupes EMA : 5h Éveil/initiation : 1,5h Éducation artistique et culturelle : 0,5 h
MACHADO Samuel	8,25	Flûte globalisé : 4,5h Flûte : 1h Parcours découverte : 0,25h Coordination DEMOS : 1,5h Déchiffrage : 1h

**TOTAL  
HEURES/HEBDO**                      88

## 9 LE PROJET EN ACTION

### Dates des concerts des élèves de la saison 2021/2022

Evènement	Date	Heure	Lieu
Concert de Noël	dimanche 11 décembre 2022	17h00	Auditorium
Mini-concert	samedi 12 février 2022	11h00	Auditorium
Mini-concert	mercredi 16 février 2022	17h00	Médiathèque
Stage de Danse	21, 22, 23 février 2022	14h à 16h	salle de danse
Concert pratiques amateurs	samedi 2 avril 2022	20h00	Scarabée
Mini-concert	09/04/	14h00	Auditorium
Mini-concert	dimanche 22 janvier 1900	17h00	Médiathèque
Stage de danse	9, 16 et 23 avril 2022	14h à 16h	salle de danse
Stage de barre au sol	28 et 29 avril 2022	19h30 à 21h00	salle de danse
Découvertes instruments pour les scolaires	jeudi 12 mai 2022	9h/15h	Auditorium
Jam session	mardi 15 février 2022	17h00	Auditorium
Découvertes instruments pour les scolaires	jeudi 19 mai 2022	9h/15h	Auditorium
Conférence " La naissance des musiques populaires américaines " + concert Rythm'n Blues	samedi 21 mai 2022	17h00	Auditorium
Découvertes instruments pour les scolaires	jeudi 2 juin 2022	9h-10h	Auditorium
Gala de Danse	samedi 18 juin 2022	19h00	Scarabée
Concert de fin d'année DEMOS	dimanche 19 juin 2022	9h	Cité de la musique
Aimé Césaire en fête et APIDAYS	samedi 25 juin 2022	14h00	parvis de la MMD
Concert de fin d'année	dimanche 26 juin 2022	17h00	Scarabée

### 9.1 Enseignement artistique

#### 9.1.1 Éveil et découverte

L'éveil, aux alentours de 4 ans, est destiné à développer la sensibilité de l'enfant. Privilégiant l'activité sensorielle, corporelle et vocale, il est pratiqué sous deux formes d'expression artistique : l'éveil musical et l'éveil danse.

L'objectif principal de la phase d'éveil est d'affiner les perceptions et de développer des aptitudes, d'un côté par des démarches où le corps est en mouvement dans l'espace et de l'autre l'apprentissage des premières notions de chant, pulsation, ressenti rythmique. Tout au long de cette période, la pratique de groupe est largement privilégiée, et la notion de jeu omniprésente.

L'éveil musical permet de développer la curiosité, l'expression et le domaine de l'imaginaire de l'enfant, de former son oreille et de favoriser les conditions qui permettent d'aborder par la suite des activités musicales plus spécialisées, vocales ou instrumentales.

Vers 7 ans, une phase dite d'initiation facilite un choix de pratique instrumentale ou vocale et prépare l'entrée au 1er cycle.

- Pour les enfants scolarisés en moyenne et grande section 4-6 ans

Découverte de la musique et de l'éveil corporel sous une forme ludique et adaptée aux plus jeunes. Une première approche sensorielle de la pratique artistique

**Atelier d'éveil musical**  
45 min/semaine

**Atelier d'éveil corporel**  
45 min/semaine

- Pour les enfants scolarisés en CP, CE1 et CE2

Cette année charnière permet à l'enfant de découvrir, par l'écoute et la pratique, l'offre instrumentale de la Maison de la musique et de la Danse. Au programme : essai de plusieurs instruments, rencontre avec les professeurs et découverte du steelband en pratique d'ensemble.

Découverte d'instruments 1h/semaine  
Découverte danse Modern' Jazz 1h/semaine  
Découverte danse Hip-Hop 1h/semaine

### 9.1.2 Parcours instrumental en cursus

- L'ENSEIGNEMENT DE LA FORMATION MUSICALE EN ORCHESTRE

L'enseignement de la Formation Musicale permet une approche cognitive du langage musical : orale, écrite, corporelle et instrumentale.

La formation musicale en orchestre permet à l'élève d'explorer une autre approche de l'apprentissage de la musique que celle de l'enseignement traditionnel.

Elle permet de former des musiciens et de les rendre autonomes et de découvrir le monde musical dans toutes ses esthétiques.

La formation musicale pour adolescents (à partir de 16 ans) et adultes est fortement conseillée mais non obligatoire.

- LE PREMIER CYCLE

L'objectif du 1<sup>er</sup> cycle est d'acquérir les techniques musicales fondamentales aussi bien sur la pratique individuelle que sur la pratique collective. Ces fondamentaux doivent constituer une base solide afin d'aborder par la suite des répertoires nécessitant d'approfondir d'autres domaines comme la musicalité et l'interprétation ainsi que le travail en autonomie.

L'admission en premier cycle ne se fait qu'à partir de 8 ans de l'élève, lui permettant ainsi d'avoir quelques acquis en lecture et en écriture, nécessaires à cette formation. Le premier cycle se fait généralement en 5 ans mais peut être adapté en fonction de l'élève, sur avis du professeur et de la Direction.

Le passage en 2<sup>ème</sup> cycle est validé par un diplôme après le passage d'un examen de fin de cycle, uniquement dans le cadre de la pratique individuelle.

L'élève s'engage à participer aux différentes manifestations pour lequel il sera sollicité.

NIVEAU	Temps de cours individuel	Évaluations/Examens
1C0 initiation	20 min	Pas d'évaluation
1C1 (Cycle 1, 1 <sup>ère</sup> année)	30 min	Évaluations intra-cycles
1C2 (Cycle 1, 2 <sup>ème</sup> année)		
1C3 (Cycle 1, 3 <sup>ème</sup> année)		
FC1 (Fin de cycle 1)		Examen de fin de cycle

- LE DEUXIEME CYCLE

L'objectif du 2<sup>ème</sup> cycle est de consolider les bases qui ont été acquises lors du premier cycle, approfondir les notions d'interprétation et développer le travail en autonomie. Par ailleurs, l'élève est encouragé à perfectionner son apprentissage et sa culture en se rendant régulièrement à des manifestations professionnelles.

L'admission en deuxième cycle peut se faire également en produisant une attestation certifiant du niveau obtenu par une autre structure d'enseignement musical.

Un adulte choisissant le cursus doit impérativement se présenter aux évaluations et examens au même titre que les enfants en cursus. Dans le cas contraire et à défaut de produire un justificatif d'absence, il sera remis en formation Hors Cursus avec un temps de cours réduit à 30 minutes.

Le deuxième cycle se fait généralement en 4 ans mais peut être adapté en fonction de l'élève, tout comme le premier cycle.

Le passage en 3<sup>ème</sup> cycle est validé par un diplôme après le passage d'un examen de fin de cycle, uniquement dans le cadre de la pratique individuelle. L'UCEM78 proposant ces examens au niveau départemental, les élèves sont encouragés à le passer par ce biais.

NIVEAU	Temps de cours individuel	Évaluations/Examens
2C1 (Cycle 2, 1 <sup>ère</sup> année)	45 min	Évaluations intra-cycles
2C2 (Cycle 2, 2 <sup>ème</sup> année)		
2C3 (Cycle 2, 3 <sup>ème</sup> année)		
FC2 (Fin de cycle 2)		Examen de fin de cycle

### 9.1.3 La formation hors cursus

Cette formation ne peut être envisagée que par les adolescents et adultes à partir de 16 ans. Ainsi, elle offre la possibilité de poursuivre des études musicales dans un cadre moins protocolaire, sans évaluations ni examens.

Le temps de cours est nécessairement de 30 minutes en pratique individuelle et la pratique collective reste une priorité pour la MMD.

#### 9.1.4 EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Sensibilisation à la musique et à la danse, stage, aide au projet, formations ...

Les heures d'éducation artistique et culturelle sont mises en place sur projet en partenariat avec les écoles de la ville, les services municipaux, les musiciens et danseurs amateurs, les associations locales, la médiathèque... Elles ciblent principalement le public scolarisé sur les temps scolaire, extra-scolaire ou périscolaire.

- 279 heures annuelles = 700 élèves touchés

Quelques actions menées en 2021/2022 :

- Découvertes instruments dans l'auditorium :  
Public touché : toutes les classes des écoles du Parc, du Bois de l'Étang et des Noës.  
Intervenants : professeurs de la MMD
- Atelier d'éveil corporel  
Public touché : école ERPD école du parc, école des Noës.  
Intervenant : Professeur de danse de la MMD
- Atelier découverte de percussions/steeldrum  
Public touché : école du Bois de l'étang  
Intervenant : Professeur de percussion de la MMD
- Atelier d'éveil musical  
Public touché : crèche  
Intervenant : Professeur de la MMD
- Projet danse marionnettes  
Public touché : patients psychiatriques de la MGEN, et patients de l'EHPAD de la MGEN  
Intervenants : Professeur de danse de la MMD, et artiste marionnettiste avec qui travaille Le Scarabée

Soit près de 700 personnes, majoritairement des scolaires ont suivi une action d'éducation artistique et culturelle.

Ces heures facilitent les projets transversaux en direction des publics non-inscrits. Ces projets sont soumis par les professeurs et validés par la direction de la MMD.

#### 9.1.5 LA DANSE

- Modern' Jazz  
Niveau débutant (dès 9 ans) : 1h/semaine  
Niveau moyen (ados) : 1h30/semaine

Niveau avancé (ados/adultes) : 1h30/semaine

Niveau débutant (adultes) : 1h30/semaine

- Hip-Hop

Niveau débutant-intermédiaire (dès 9 ans) : 1h30/semaine

Niveau avancé : 1h30/semaine

- Nouveauté 2021/2022

Barre au sol

Barre au sol : 1h/semaine

#### 9.1.6 LE THEATRE

- Nouveauté 2022/2023

A partir du CE2

Cours de 1h/semaine

- A partir de 16 ans et adulte

Cours de 1h30/semaine

